

Intitulé

Famille de métier : Rééducation

Statut (métier / emploi type) : orthophoniste en santé mentale

Si emploi type, fiche métier source

Correspondance statutaire

1 - Objectifs / Résultats attendus

L'orthophoniste assume la responsabilité de la prévention, l'évaluation, le traitement et la recherche des déficiences et troubles de la communication humaine et des troubles associés. L'orthophonie concerne toutes les fonctions associées à la compréhension, à la réalisation et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi que toutes les autres formes de communication non verbale.

L'orthophoniste exerce ces différentes missions au CPN sur prescription médicale des médecins psychiatres et pédo psychiatres.

2 - Le contexte d'exercice de l'emploi et les facteurs d'évolution

Dix orthophonistes dont 2 contractuelles exercent au CPN dans les différents services du pôle de pédopsychiatrie (HJ, CMP, CATTP)

3 - Coopérations avec (autres métiers en interne/voire services externes)

Médecins psychiatres, psychomotriciennes, infirmières, psychologues, éducateurs et professionnels du réseau éducatif, médico social (IME, IR), associatif, CAMSP, foyers de l'enfance, PMI, Aide sociale à l'enfance, Protection judiciaire de la jeunesse

4 - Les activités clés

1 – Réaliser des bilans d'orthophonie sur indication médicale

Critères de réalisation			
Démarche, méthode, mode opératoire	Relation Coopération	Sécurité, continuité	Règles, engagement, et responsabilité professionnels
<ul style="list-style-type: none">• En proposant des tests adaptés à la problématique et aux difficultés de l'enfant• En réalisant des bilans d'observation pour évaluer les compétences et difficultés de l'enfant• En contribuant aux différentes missions du CRA	En collaborant avec le pédopsychiatre prescripteur, le médecin de famille, le psychologue et les différents professionnels de l'équipe, la famille, l'orthophoniste libérale	<ul style="list-style-type: none">En renseignant le Dossier de soinsEn restituant les informations en réunion de synthèse	En respectant la confidentialité

2 – Contribuer à l'émergence, au développement et au maintien des capacités fonctionnelles et psychologiques de la communication

Critères de réalisation			
Démarche, méthode, mode opératoire	Relation Coopération	Sécurité, continuité	Règles, engagement, et responsabilité professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • en assurant des prises en charge individuelles • en animant des groupes thérapeutiques, CATTP ou groupes d'enfants accueillis en HJ • en participant aux différentes médiations, aux repas thérapeutiques • en utilisant des systèmes augmentatifs de la communication (PECS, Makaton, aides gestuelles) • en utilisant les différentes techniques spécifiques de rééducation 	<p>En associant les professionnels de l'équipe investis dans la prise en charge, la famille, le réseau éducatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> • en favorisant les rencontres et échanges avec les parents • En maintenant le lien avec les familles à travers les cahiers de liaison • en partageant les classeurs de communication 	<p>En participant aux réunions cliniques et aux temps de supervision</p> <p>En respectant la confidentialité</p>

3 – développer la prévention des troubles de la communication

Critères de réalisation			
Démarche, méthode, mode opératoire	Relation Coopération	Sécurité, continuité	Règles, engagement, et responsabilité professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • En participant aux consultations nourrissons • En animant des groupes parole pour les parents • En participant à des temps de formation et d'information auprès de partenaires internes et externes 	<ul style="list-style-type: none"> • En participant au travail de réseau avec les différents professionnels de la petite enfance • En privilégiant le lien avec la famille 		

4 – Contribuer à l'encadrement et à la formation des étudiants

Critères de réalisation			
Démarche, méthode, mode opératoire	Relation Coopération	Sécurité, continuité	Règles, engagement, et responsabilité professionnels
<ul style="list-style-type: none"> • En organisant le déroulement des stages de l'étudiant en orthophonie • En transmettant les différents savoirs faire professionnels • En participant à l'accompagnement du travail de fin de formation et aux jury de diplôme 	<p>En participant à l'accueil et aux échanges avec l'ensemble des étudiants accueillis dans les unités de soins (éducateurs, infirmiers, auxiliaires de puériculture...)</p>		<p>En collaborant avec les responsables pédagogiques</p>

5 - Les ressources de compétences

Les savoirs théoriques ou connaissances associés

- **appliquer les connaissances théoriques acquises en formation**
- **respecter la réglementation relative à la profession d'orthophoniste (décret 2002), à la fonction publique hospitalière, les règles, procédures et protocoles de l'établissement**
- **utiliser le dossier de soins patient**
- **approfondir ses connaissances en psycho-pathologie**
 - S'informer sur l'évolution des pratiques et des outils

Les savoir-faire relationnels

- **appliquer les recommandations relatives au Code de santé publique**
- **adapter son mode de communication aux enfants et familles accueillis**
- **être capable de travailler en collaboration avec les différentes catégories professionnelles de l'équipe et les partenaires externes**

--

Les Savoir-faire techniques

Utiliser les outils techniques propre à l'exercice professionnel de l'orthophoniste (tests, bilans, logiciels..)

Les savoir-faire méthodes

- Utiliser le bilan initial pour orienter la prise en charge
- Evaluer la qualité de ses pratiques professionnelles

Autres ressources

- savoir faire appel aux différents professionnels de l'équipe
- savoir s'informer auprès du réseau régional des orthophonistes

6 Pré-requis d'études – concours ou expérience pour l'accès au métier / à l'emploi

Certificat de capacité d'orthophoniste (4 ans d'étude) – UFR sciences médicales ou techniques de réadaptation

7 - Proximités Métiers– aire de mobilité verticale / horizontale

Passerelles courtes :

Pas de passerelle connue

Passerelles longues :

Cadre de santé : après 4 ans dans la fonction publique hospitalière

Cadre supérieur de santé : par concours sur titre dans un institut de formation auprès D'étudiants orthophonistes

Directeur des soins de la filière de rééducation